



Ligue de Natation de la Réunion

Compte rendu du conseil d'administration du mercredi 30 janvier 2019

La réunion a lieu au siège de la ligue à la Maison régionale des sports, 20 route Philibert Tsiranana - 97490 Sainte-Clotilde

La Présidente ouvre la séance à 18h10 et souhaite la bienvenue à Fabrice ROBERT pour son premier conseil d'administration de ligue.

Présents

ARNAUD Frédéric, BALSSA Pierre, DERVILLIER Dominique, DIJOUX Patrick, FAUBOURG Guilène, FONTAINE Henri, PAUSÉ David, ROBERT Fabrice

Excusés

BENHAMLA Mahdia, DALLEAU Méry-Line, FERDINUS Cyril,

Absents

BARDIN Jean-Pierre, LE GOFF Antoine, SALEDY Hugues

Invité

SCHOTT Franck

Ordre du jour :

- 1. Départ de Nicolas PAYET**
- 2. Départ de Guillaume COLLET**
- 3. Fin de contrat de Cyrielle SAITI**
- 4. Statistiques des licences**
- 5. Récompenses Fédérales**
- 6. Homologation du PV du CA du 12 octobre 2018**
- 7. Points divers**

1. Départ de Nicolas PAYET

Suite à l'assemblée générale du 26 octobre 2018 qui a statué sur l'arrêt des activités de l'ERFAN. La procédure de licenciement de l'agent de développement, Nicolas PAYET, a été lancée par le cabinet d'expert-comptable.

Le courrier devait être remis à Nicolas PAYET en main propre par la présidente le 23 janvier 2019 mais pour des raisons personnelles M. PAYET a dû se rendre en métropole.

La remise du courrier de licenciement a été fixée à son retour le 11 février 2019 pour un entretien le 18 février 2019.

2. Départ de Guillaume COLLET

L'agent administratif chargé des compétitions, Guillaume COLLET, a annoncé son départ pour intégrer les sapeurs-pompiers prochainement, cependant il termine la saison et compte partir en juin 2019.

La ligue attend donc le courrier officiel de Guillaume.

Comme le poste de Guillaume ne sera pas remplacé, la présidente fait appel aux bénévoles afin d'organiser au mieux les compétitions lors de la prochaine saison.

3. Fin de contrat de Cyrielle SAITI

Le contrat d'avenir de la secrétaire Cyrielle SAITI arrivera à son terme le 28 février 2019.

Au vu des difficultés financières, la ligue ne peut malheureusement pas lui proposer un CDI à temps complet.

Cyrielle est réticente à la proposition de la présidente sur un éventuel contrat à temps partiel.

Au vu des finances de la ligue le conseil d'administration n'est pas favorable sur une embauche même à temps partiel.

4. Statistiques des licences

Appel du président de la FFN, Gilles SEZIONALE, à Guilène FAUBOURG présidente de la ligue concernant la baisse énorme du nombre de licenciés à la Réunion. Les chiffres diminuent d'année en année.

Nous comptons à ce jour 3 033 licenciés pour cette saison contre 6 673 en 2016.

Malheureusement, cette diminution des licences a un impact très important sur le fonctionnement de la ligue d'où 3 départs de postes prévus dans les 6 prochains mois.

Une démarche sera effectuée auprès des présidents de clubs afin de connaître leurs difficultés à licencier malgré la baisse des tarifs.

5. Récompenses fédérales

La Fédération a récompensé sur proposition de la ligue, les bénévoles suivants :

Diplômes de reconnaissance :
-Brigitte ROUCOUMANY (présidente du NCSA)
-Marie TAVENARD (Directrice des Aquanautes)
-Jacques Yves FERRERE (officiel NCSA)
-Hyacinthe ZAFINANDRO (officiel CNSJ)

Médaille de Bronze : -Mahdia BENHAMLA (présidente LJM, membre ligue)
 -Nathalie HAUSEY (officiel DSL)

6. Homologation du PV du 12 octobre 2018

Lecture du procès-verbal du conseil d'administration du 12 octobre 2018.
Approuvé à l'unanimité.

7. Points divers

- **Réorganisation de la ligue** : vu le départ des 3 salariés dans les mois à venir, une réorganisation de la ligue s'impose surtout au niveau de la gestion des compétitions.
- **Devis de matériels** : la région mettant à disposition une enveloppe pour l'acquisition de matériel, la ligue souhaite équiper au mieux les clubs organisateurs de compétitions. Suite aux réponses reçues des clubs, la ligue travaille actuellement sur ces achats. Mais une question reste en suspens sur le stockage du matériel.

Pour toute utilisation du matériel de la ligue une demande doit être faite auprès de celle-ci.

- **Absences non justifiées** : conformément à l'article 13 du règlement intérieur « *...tout membre du Comité qui a sans excuse valable manqué trois séances consécutives du Comité perd automatique sa qualité de membre...* ».
Membre concerné : Hugues SALEDY.
N'ayant plus de nouvelles, le conseil d'administration décide d'appliquer le règlement et valide la radiation d'Hugues SALEDY.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h.

La Présidente,
Guilène FAUBOURG